

REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

Pouvoir adjudicateur du marché : (demandeur)	GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T INDUSTRIES 35600 Redon
Objet du marché :	ACQUISITION DE MACHINE ELECTRONIQUE Machine de placement CMS Marché de fourniture : 202501
Nature du marché :	Procédure Formalisée
Date limite de remise des offres :	06/06/2025
Heure limite de réception :	12h00

Personne habilitée à signer le marché :	Thierry Sauvage Directeur du GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T INDUSTRIES
---	---

Avertissement :

Le règlement de consultation a pour objet de préciser les modalités procédurales qui doivent impérativement être respectées par les candidats qui souhaiteraient soumissionner au présent marché

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne **ACQUISITION DE MACHINE ELECTRONIQUE de type Machine de placement CMS** au sein du G.IP. CAMPUS E.S.P.R.I.T INDUSTRIES.

Renseignements juridiques :

Statut INSEE	Enregistrée à l'INSEE le 27-06-2014
SIREN	130 020 282
SIRET (siège)	13002028200021
Activité (Code NAF ou APE)	Enseignement supérieur (8542Z)
Date création entreprise	27-06-2014
Adresse (siège)	26 QUAI SURCOUF 35600 Redon
Date création entreprise	27-06-2014
Date création siège actuel	01 – 07 -2016

Sites GIP CEI / ESLI – ESTI :

26, Quai Surcouf, 35600 REDON

6, rue de la Maillardaie, 35600 REDON (adresse de livraison pour l'équipement)

57, avenue du Président Wilson, 94230 CACHAN

Objectif du marché :

Le GIP « Campus E.S.P.R.I.T. Industries » a été lancé en 2013 en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur, des entreprises et des collectivités de Bretagne-sud. Le GIP Campus E.S.P.R.I.T. Industries a été créé par arrêté préfectoral le 27/06/2014. Il emploie environ 30 personnes, génère un budget d'environ 5 Millions d'euros (formation, recherche, études) et accueille en 2022 environ 450 apprenants. Le GIP Campus E.S.P.R.I.T. Industries – Enseignement Supérieur Professionnalisation Recherche Innovation Technologies – est un groupement d'intérêt public en activité depuis 8 ans.

Installé à REDON (35600), il a pour objet de proposer des formations essentiellement axées vers l'industrie, et qui ont pour objectif de former les étudiants de niveau Bac +2 à Bac +5 aux métiers industriels et en supply chain. Tous les étudiants effectuent leur formation en alternance par contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ou encore stage alterné dans les domaines des Achats, de la logistique, de la Supply Chain et des métiers technologiques en électronique, mécatronique et robotique ou maîtrise de l'énergie, électricité et développement durable.

La présentation, les objectifs du projet ainsi que les détails et spécificités du matériel sont définis **dans le cahier des charges CCTP en annexe.**



ARTICLE 2 : MODE DE CONSULTATION

La présente consultation est passée selon la procédure formalisée sous forme d'un appel d'offre, en application des articles R2124-1 et R2124-2 du code de la commande publique. Aucun prestataire ne pourra prétendre à une quelconque exclusivité.

2.1 Division en lots :

Le marché contient un seul lot

2.2 Variantes :

Chaque candidat devra répondre aux prérogatives contenues dans le cahier des clauses techniques.(CCTP)

Les variantes ne seront pas appréciées – elles devront être précisées dans le mémoire technique.

2.3 Dépôt de question et modifications de la consultation :

A partir de la date de publication et jusqu'à sept jours calendaires avant la date de remise des offres, les candidats pourront déposer exclusivement sur le site des marchés publics de Mégalis (www.megalisbretagne.org) toute demande de précision qui lui serait utile et dont la réponse ne serait pas contenue dans la publication.

Le pouvoir adjudicateur du marché répondra dans un délai de 5 jours à la question posée et fournira la même précision à tous les candidats du marché via une annexe « foire aux questions »

Le pouvoir adjudicateur du marché se réserve le droit d'apporter au plus tard dix jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

2.4 Parution du dossier de consultation :

Une parution sera effectuée sur le site Megalis Bretagne (www.megalisbretagne.org) avec une publication au BOAMP JOUE (www.boamp.fr) ainsi que sur le site du Campus <https://gip-cei.com>

2.5 Contenu du dossier de consultation :

Le dossier de consultation comprend :

- le présent règlement de consultation
- l'annexe détaillant les conditions générales et particulières dit cahier des charges CCTP
- le détail de la consultation accessible sur le site Mégalis (www.megalisbretagne.org) et BOAMP (www.boamp.fr)

Les dossiers seront rédigés en langue française et exprimés en euros

La réponse devra contenir les éléments indiqués dans le point 4.2 du document

Les documents ne seront pas remis en version papier mais dématérialisée (cf point 4.1 du document)

ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUE DU CONTRAT

3.1 Délais d'exécution :

Le marché débute à compter de la notification au titulaire de l'ordre de service, signature du contrat ou bon de commande lui prescrivant de commencer l'exécution des prestations ou fournitures.

Les délais d'exécution sont fixés dans l'acte d'engagement.

3.2 Date de validité des propositions :

Tout soumissionnaire reste lié par son offre pendant 120 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des plis. Pendant cette période, les prix et les renseignements proposés par le soumissionnaire seront fermes et non révisables

Un délai de 15 jours devra être respecté entre la notification et la signature du marché

ARTICLE 4 : REPONSE DES CANDIDATS

4.1 Dépôt des offres :

La date et l'heure limite de dépôt des offres est fixée au **06/06/2025 à 12h00** via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalisbretagne.org

Les offres des candidats devront être transmises obligatoirement de façon dématérialisée par l'intermédiaire du site www.megalisbretagne.org Toute offre arrivée hors délai sera rejetée

4.2 Contenu de l'offre :

Les candidatures remises devront comporter l'intégralité des documents suivants :

PIECES ADMINISTRATIVES :
Une présentation succincte de l'organisation du candidat garantissant une bonne exécution du marché (<i>moyens humains et prestations, quantitatifs et qualitatifs que le candidat s'engage à mettre à disposition du pouvoir adjudicateur pour assurer la parfaite exécution de la prestation</i>)
La déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise n'entre pas dans un cas d'interdiction de soumissionner à un marché public. Par cette déclaration, le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur, dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et aux article L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

Attestations sur l'honneur précisant :

- le titulaire atteste sur l'honneur que si l'entreprise est établie en France, le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 143-3 et R. 143-2 (bulletin de salaire), et L. 320 (déclaration nominative préalable d'embauche) du code du travail et s'engage sans réserve, à exécuter les prestations référencées dans le marché.
- le titulaire atteste sur l'honneur que si l'entreprise est établie à l'étranger, que les salariés ont des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R 143 -2 du code du travail ou document équivalent et s'engage sans réserve, à exécuter les prestations référencées dans le marché.

Les attestations de régularité fiscales et sociales obligatoires ainsi que l'assurance (et éventuellement la copie du jugement en cas de redressement judiciaire) sont à fournir

Liste des références de prestations fournisseur analogues sur ces 3 dernières années

Une déclaration du chiffre d'affaires de l'entreprise pour les trois derniers exercices ainsi qu'un extrait des 3 derniers bilans simplifiés

OFFRE :

A	Un projet de marché comprenant :
	- Un bordereau de prix (<i>en euros précisant le HT et le TTC</i>)
	- Le cahier des clauses techniques particulières ci-joint à accepter sans aucune modification, daté et signé ;
	- Les conditions générales de vente du prestataire : ces conditions doivent respecter les CCTP
B	Un mémoire technique justificatif permettant de juger les modalités d'analyse des offres (cf 1.5 du CCTP)
	1/ le soumissionnaire devra fournir toutes les caractéristiques (marque- modèle) de tous les éléments constituant son offre. Il devra également remettre les fiches techniques détaillées pour le matériel
	2/ le soumissionnaire devra également indiquer le planning d'exécution et/ou livraison ainsi que la méthodologie proposée pour la livraison, l'installation, la formation, les moyens humains et techniques qui seront employés , les délais d'intervention etc

NOTA : L'attention du candidat est attirée sur le fait que le signataire doit être habilité à engager la société. Pour ce faire le signataire indiquera ses noms et qualité, et pour les sociétés s'il n'est pas un dirigeant de droit, justifiera de sa capacité (pouvoir habilitant une personne nommément désignée à représenter et engager la société) sous la forme d'une délégation de signature

4.3 Signature électronique :

La signature électronique est exigée dès le dépôt de l'offre.

4.4 Réponse :

L'attribution du marché se fera en respectant le délai légal avec une notification sur le site Mégalis Bretagne

ARTICLE 5 : ANALYSE DES OFFRES

5.1 Critères :

L'offre sera retenue en suivant les critères ci-dessous définis :

- a) Il est précisé que l'offre sera rejetée (et donc non analysée) en cas d'absence de l'un des documents indiqués dans le point 4.2 du document.
- b) Les candidats ne présentant pas les capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes au regard de l'objet seront éliminés.
- c) Les critères retenus cf CCTP

5.2 Visite :

Pas de visite sur place des candidats.

Vous pouvez demandez des précisions dans l'espace « foire aux questions » de la plateforme Megalis Bretagne (www.megalisbretagne.org ou contat@gip-cei.com)

Les réponses seront déposées (uniquement) sur le site Mégalis Bretagne : accessible à tous

5.3 Autres précisions :

Après analyse des dossiers transmis par les candidats et classement des offres selon les critères de jugement définie, le pouvoir adjudicateur ou ses représentants se réserve le droit

- D'engager librement les discussions et/ou auditions qui leur paraissent utiles
- Décider des négociations éventuellement menées avec le ou les candidats les mieux classés ; les négociations peuvent porter sur tous les aspects du marché, et en particulier sur les moyens, les modalités d'exécution de la mission et le prix, le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité d'attribuer et notifier le marché sans engager de négociation.
- Convoquer 2 ou 3 des meilleures candidatures par lot (avec un ajustement possible , interrogations sur le mémoire). *Date entretien probable 07/07/2025*

Au terme des auditions, discussions et éventuelles négociations, le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat ayant obtenu la note la plus élevée au niveau des critères de jugement précédemment évoqués.

Selon les dispositions de l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, l'offre initiale pourra être retenue sans négociations si celui-ci lui donne satisfaction.

ARTICLE 6 : VOIES ET DELAIS DE RECOURS

En cas de litige soulevé par l'exécution des clauses et conditions du présent marché, seul le droit français sera applicable et le tribunal administratif de Rennes sera seul compétent

Se reporter aux conditions générales et particulières en annexe